



Ensemble scolaire / CFA Saint Michel Bosserville

Enseignants
et
Formateurs

Livret d'accueil.

- Nos formations Page 2
- Se repérer dans l'établissement. Pages 3, 4 et 5
- A qui s'adresser ? Page 6
- Les horaires et vie scolaire. Page 7
- Les retards et absences. Page 8
- Repas et communication Page 9
- Ma semaine dans l'établissement. Page 9
- Le livret d'apprentissage. Page 9
- Comportement. Page 10
- Les évaluations et cahier de texte. Page 11
- Les moyens de transport. Page 12
- La gestion et le plan du parking. Page 12
- Abréviations classes Page 13 et 14

Nos coordonnées :

Ensemble scolaire / CFA CFC Saint Michel Bosserville.

Avenue de la chartreuse 54510 Art sur Meurthe.

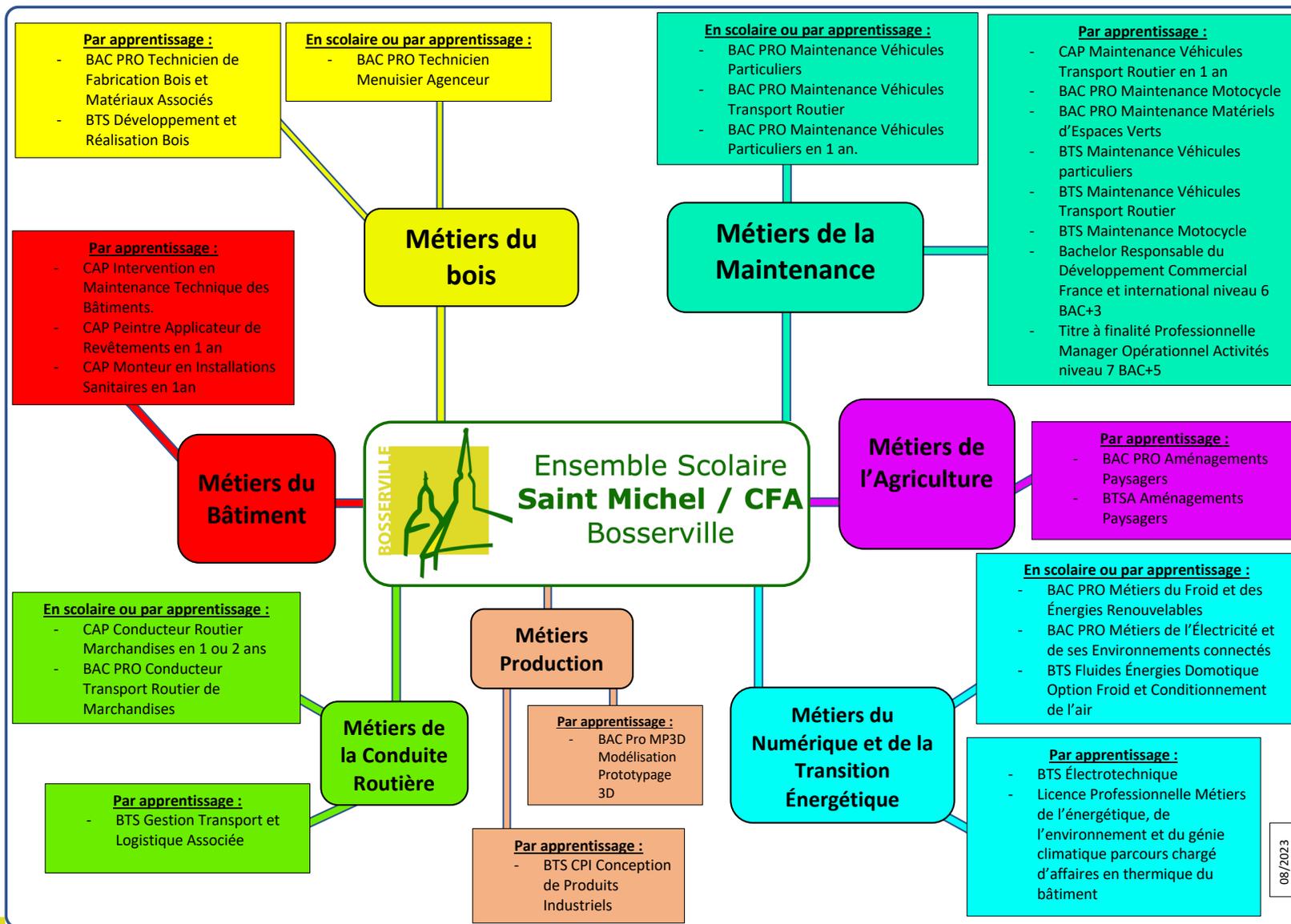
Tel : 03.83.33.40.00

Email: lycée-st-michel@bosserville.com

Site: www.bosserville.com



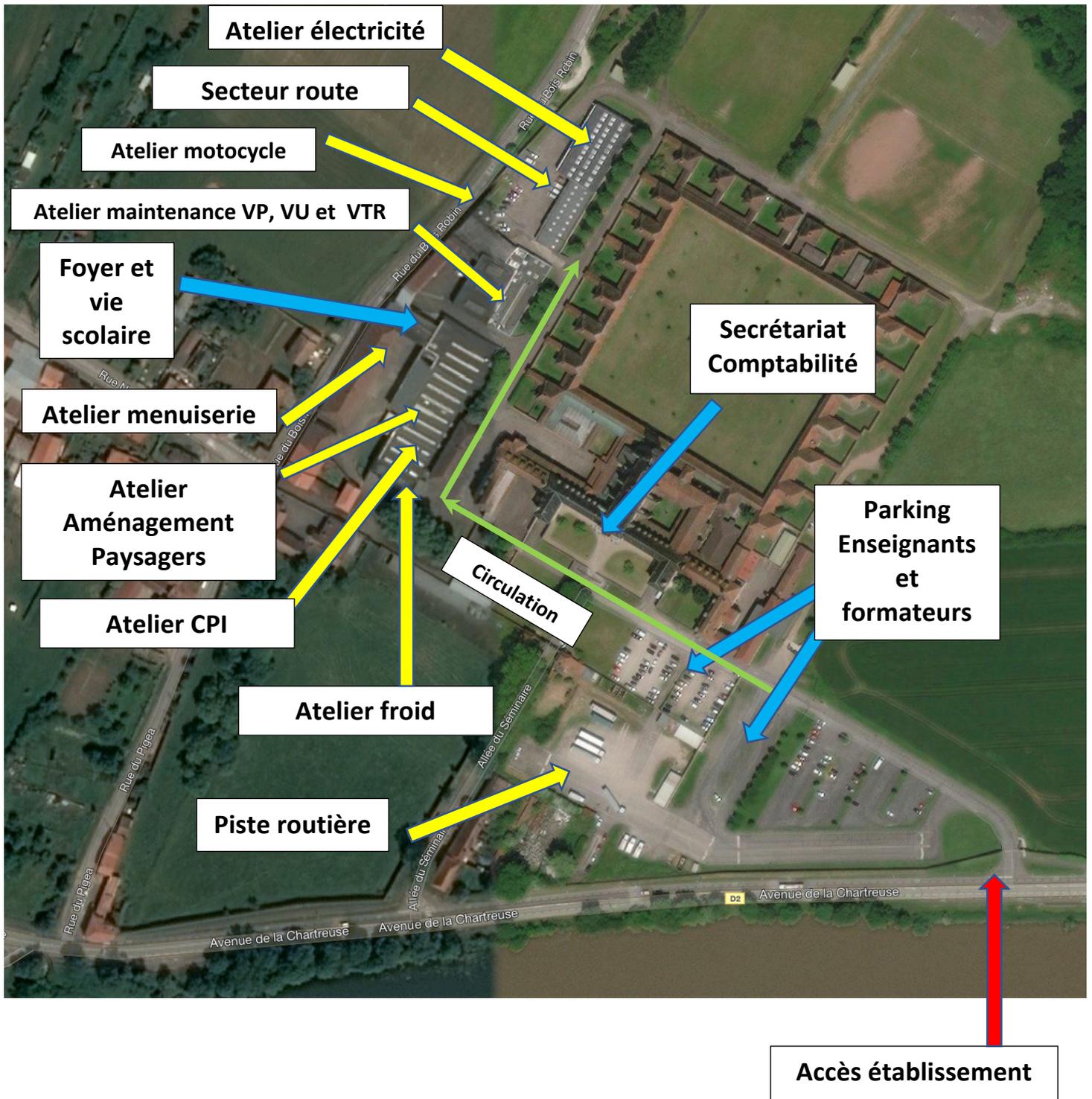
Nos formations.



08/2023



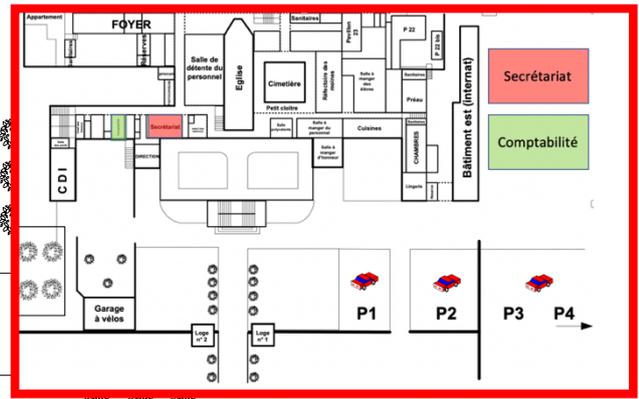
Plan de l'établissement.



Chartreuse de Bosserville - Lycée privé saint-Michel



ACCES handicapé



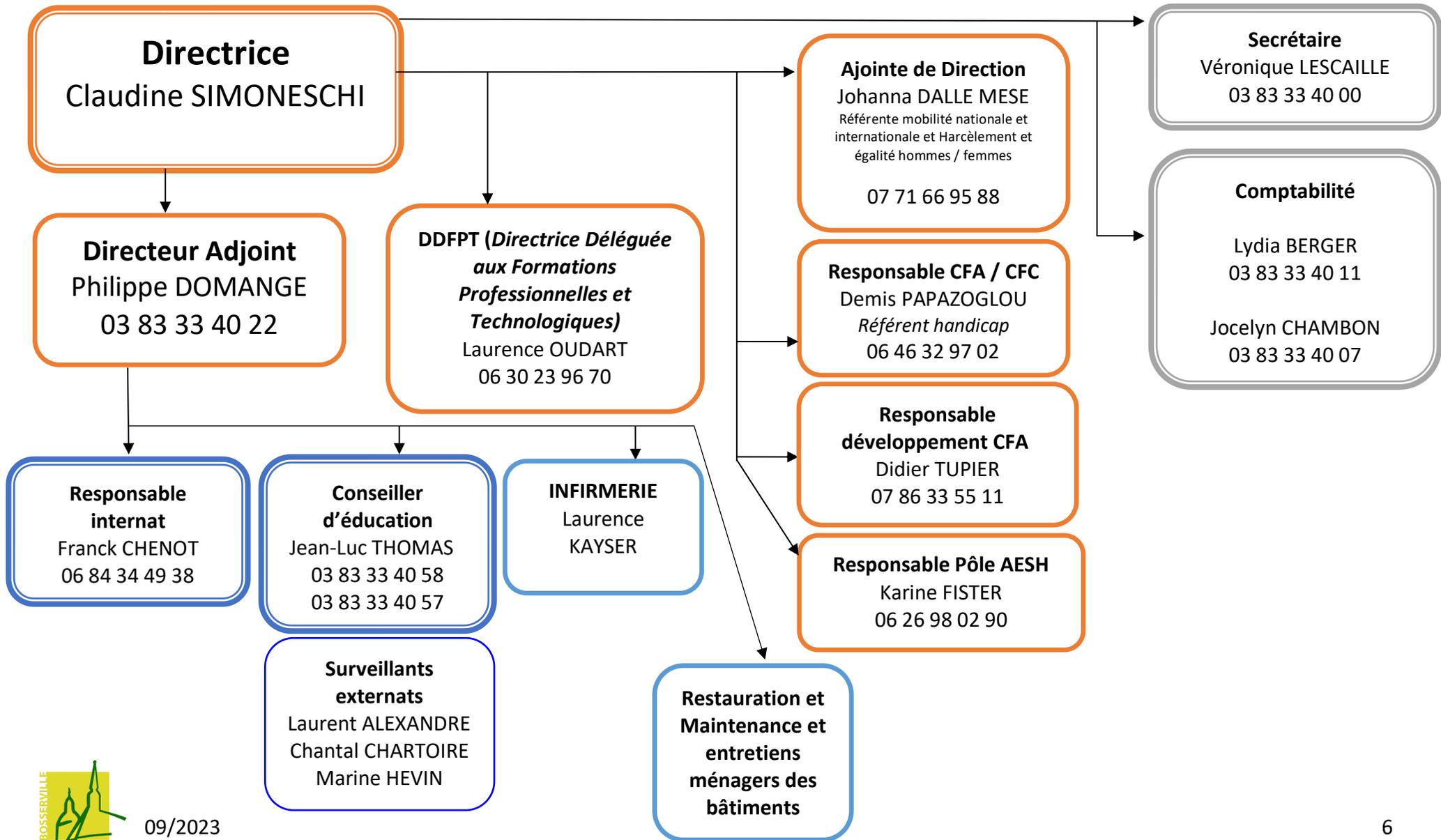
Salle de travail et photocopieuses.

Zones fumeur enseignants et formateur.
Il est interdit de fumer en dehors de ces zones

Place handicapé



A qui s'adresser ?



Les horaires et vie scolaire.

Du lundi au vendredi	
	7h50 / 8h45
	8h45 / 9h40
	9h40 / 10h35
	10h35 / 10h50 Pause
	10h50 / 11h45
	11h45 / 12h40
	12h40 / 13h45
	13h45 / 14h40
	14h40 / 15h35
	15h35 / 15h50 Pause
	15h50 / 16h45
	16h45 / 17h40
	17h40 / 18h35

Une sonnerie marque la reprise et la fin de chaque cours. Vous devez être présent au point de rassemblement avant le début des cours (7h50, 10h50, 13h45 et 15h50) pour prendre en charge vos élèves. Les cours se terminent à la sonnerie. La sortie des classes ou des ateliers se fera dans le calme, et par les entrées principales.

Les pauses ont lieu de 10h35 à 10h50 et de 15h35 à 15h50 des distributeurs sont à votre disposition dans la salle du personnel. **Il est formellement interdit de fumer ou vapoter en dehors des zones fumeur.**

Entre les heures de cours du matin et de l'après-midi, il n'y a pas de pause mais éventuellement un changement de salle. En dehors des heures de cours, il est interdit aux élèves de rester dans les couloirs, salles ou ateliers. **Friandises, nourritures et boissons devront obligatoirement être consommées avant le retour en classe ou en atelier.**

L'accès au secrétariat n'est autorisé que pendant les pauses et de 13h15 à 14h40 pour les élèves.

Concernant la vie scolaire :

- 1 sonnerie matérialise le début des cours. Vous devez prendre en charge les élèves dès la sonnerie.
- En début de cours, faites l'appel à l'aide de l'application école directe.
- En fin de cours, laisser la salle propre : Papiers ramassés, tableau essuyé, tables et chaises bien disposés, fenêtres et lumières fermées, sessions informatiques, vidéoprojecteurs éteints.



- Ne jamais anticiper de sortie de cours.
- Les élèves ne sont pas autorisés à sortir de cours sauf cas exceptionnel : infirmerie et accompagné d'un élève.
- L'exclusion de cours d'un élève n'est pas autorisée sauf cas exceptionnel : mise en danger de soi et d'autrui.

Retards et absences Apprenants.

En cas de retard.

Les horaires doivent être rigoureusement respectés.

Les retards sont enregistrés par l'établissement, et il est impératif de passer par la vie scolaire pour régulariser les retards. Aucun accès en salle de cours ou atelier par vos apprenants sans billet de retard. Un cumul de retard trop important est sanctionné et signalé aux responsables légaux et à l'employeur pour les apprentis.

En cas d'absence.

Les absences sont automatiquement signalées aux responsables légaux et aux employeurs pour les apprentis.

Elles doivent être justifiées dès le retour des apprenants. Les absences sont enregistrées par l'établissement, et il est impératif de passer par la vie scolaire pour régulariser celles-ci. Aucun accès en salle de cours ou atelier par vos apprenants sans billet de retour. Un cumul d'absence trop important est sanctionné et signalé aux responsables légaux et à l'employeur pour les apprentis.

Les absences et retards seront signalées à aux responsables légaux (et aux employeurs pour les apprentis) par le biais de la plateforme École Directe.

Les autorisations de s'absenter pour les apprenants ne sont accordées qu'à titre exceptionnel, sur présentation d'une justification écrite reconnue valable. Les absences pour motif personnel sont considérées comme injustifiées.

A noter que tout apprenti(e) ou stagiaire en arrêt de travail ne peut en aucun cas être présent au CFA CFC Saint Michel Bosserville.

Retards et absences Formateurs et enseignants.

En cas d'absence merci de prévenir au plus vite Mme Dalle Mese au 07 71 66 95 88 (enseignants du pôle général), Mme Oudart au 06 30 23 96 70 (enseignants du pôle professionnel et technique) ou M. Papazoglou au 06 46 32 97 02 (formateurs uniquement) et de déposer ou d'envoyer votre arrêt de travail au secrétariat.

Les repas.

Un compte individuel est créé pour chaque enseignant, et vous pouvez recharger celui-ci directement auprès de Mme BERGER ou M. CHAMBON à la comptabilité. Le tarif du repas est de 4,60 euros

Ma semaine à l'Ensemble Scolaire Saint Michel Bosserville.

L'emploi du temps est distribué en début de formation et comporte des séquences d'enseignement professionnel, et d'enseignement général.

Un enseignant ou un formateur absent est en principe remplacé par un de ses collègues. Ce n'est qu'exceptionnellement que la classe pourra être libérée avant la fin prévue du stage.

A l'atelier : L'apprenant doit être équipé de sa tenue de travail complète (pantalon, blouse, EPI). Le lycée des métiers / CFA Saint Michel Bosserville met à la disposition des apprenants l'outillage pour les travaux pratiques. **Le port de la tenue de travail ainsi que les EPI sont obligatoires pour accéder aux plateaux techniques.**

Le lycée des métiers / CFA Saint Michel de Bosserville n'est pas responsable des pertes ou vol de matériel ou objets. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur.

Communication.

- Aucun document ne doit sortir de l'établissement (même à destination des familles) sans avoir été soumis au préalable à l'équipe de direction.
- La vie de notre établissement repose sur notre capacité à communiquer, de ce fait, pour chaque action menée, projets vous rédigerez quelques lignes avec photo que vous transmettez à Johanna Dalle Mese ou Demis Papazoglou afin de réaliser des articles sur nos différents réseaux sociaux.

Le livret d'apprentissage.

Ce livret permet la liaison CFA CFC/ Entreprise / Famille et sera accessible en début de formation. Sa mise à jour tout au long de la formation est obligatoire et à la charge de l'apprenant et des enseignants / formateurs de la classe. Le CFA CFC Saint Michel Bosserville pourra procéder à des vérifications.

Le comportement des élèves au CFA CFC Saint Michel Bosserville

En intégrant l'établissement, chacun doit trouver sa place et respecter la place des autres afin de mener à bien sa formation et son activité professionnelle. Pour atteindre cet objectif, chacun doit adopter les règles propres à l'établissement :

- Il est interdit de fumer dans la cour de l'établissement, derrière les ateliers, sur le chemin allant des bâtiments au parking, sur le parking (cigarettes et/ou cigarettes électronique)

Conformément à la loi anti-tabac, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement sauf dans les espaces réservés à cet effet. (voir plan)

- L'usage des téléphones portables est STRICTEMENT INTERDIT PENDANT LES COURS. Le respect du droit à l'image (interdiction de photographier, filmer ou enregistrer des personnes sans leur accord) devra être observé. (Article 226 du code pénal et article 3 du Code Civil). La diffusion de scènes ou photos à caractère violent, pornographique, xénophobes est strictement interdite.
- Les objets susceptibles d'occasionner des blessures ou de provoquer du désordre ainsi que des tracts de quelque nature que ce soit sont STRICTEMENT INTERDITS.
- Tout manquement au règlement intérieur de l'établissement (cf. règlements intérieurs sur le site www.bosserville.com) devra être signalé à la vie scolaire (M. Lelièvre pour le collège, M. Thomas pour le lycée et M. Papazoglou pour le CFA).

Les évaluations, cahier de texte et photocopies.

Vous devez évaluer régulièrement vos apprenants pour constater leurs progressions, leurs motivations, leurs comportements, mais aussi leurs difficultés.

Chaque semestre, un bulletin d'évaluation des activités est remis aux responsables légaux. Pour les apprentis, le tuteur peut consulter l'ensemble des retards, absences et notes à tout moment sur École Directe avec son identifiant et son mot de passe fourni en début d'année scolaire.

Le mode d'évaluation CCF (CONTROLE EN COURS DE FORMATION). Cela signifie qu'au cours de l'apprentissage, les apprenants sont évalués dans l'établissement et en entreprise sur les différentes années de formation.

A la rentrée, l'enseignant et formateur présentera dans chaque matière ses modalités d'examen et le calendrier de ces évaluations sera précisé aux apprenants.

La présence aux épreuves est obligatoire.

Une absence, pour être justifiée, doit être certifiée par un arrêt de travail, une convocation officielle, grève dans les transports.

Les photocopieuses sont accessibles en salle de travail (voir plan page 4).

Tous les enseignants et formateurs ont un accès sur école directe qui permet :

- La saisie des notes.
- La saisie des remarques sur les bulletins trimestriels.
- Le remplissage du cahier de texte en ligne : Séquences de cours + les devoirs.

Il est impératif de remplir quotidiennement le site (notes et cahier de texte) car les parents auront accès à la consultation de ce site de manière individuelle.

Ne pas hésiter à demander conseil à un collègue ou à l'équipe de direction afin d'éviter des désagréments de dernières minutes notamment à l'approche des bulletins trimestriels.

Concernant les notes :

La note de 0/20 pour sanction de comportement (devoirs non rendus, plagia de devoirs sur internet, devoirs rendus en retard...) ne sont pas autorisés par l'éducation nationale, il faudra prévoir un travail de rattrapage à la maison ou en études surveillées.

Emploi du temps : Merci de respecter les horaires et l'attribution des salles de vos emplois du temps. Merci de faire remonter toute problématique de salle, horaire et groupe à M. Domange en début d'année scolaire.

Bien reporter sur votre agenda les dates et échéances communiquées dans votre pochette de rentrée (réunion de rentrée, conseil de classe...) car ces dates ne vous seront pas systématiquement rappelées dans l'année.



Il faudra également prendre l'habitude de consulter quotidiennement votre boîte mail. Toutes les informations en provenance de l'administration, de la vie scolaire, de vos collègues et de la direction transiteront sur vos boîtes mail.

Les moyens de transport

Les voitures et les 2 roues.

Vous avez la possibilité de stationner votre voiture sur le parking enseignant non surveillé de l'établissement. (Voir page 3).

Les transports en commun.

Si vous prenez les transports en commun, vous avez la possibilité de prendre la ligne régulière n°20 depuis le centre des Congrès Nancy. Consultez les horaires sur notre site internet bosserville.fr rubrique Inscriptions / Tarifs / Infos

La gestion et le plan du parking.

Vous êtes tenu de respecter le plan d'accès, de circulation et de stationnement (voir plan page 3 et 4).

L'accès.

Ne sont admis à circuler au pas et stationner dans le parc de stationnement et sa voie de desserte les véhicules suivants : les voitures particulièrement dites de tourisme / les camionnettes et motocycles. Une carte électronique vous sera fournie en début d'année afin de passer le portail d'entrée de l'établissement.

Abréviations classes.

6 G	6 ^{ème} générale
5 G	5 ^{ème} générale
4 G	4 ^{ème} générale
3 G	3 ^{ème} générale
3 PM	3 ^{ème} Prépa Métiers
CR1	CAP conduite routière 1 ^{ère} année
CR2	CAP conduite routière 2 ^{ème} année
CTR	CAP conduite routière en 1 an
IMTB 1	CAP Intervention maintenance technique Bâtiment 1 ^{ère} année
IMTB 2	CAP Intervention maintenance technique Bâtiment 2 ^{ème} année
AMVTR	CAP Maintenance de véhicule option Poids lourds en 1 an
SBB	Seconde BAC PRO technicien menuisier agenceur
SBR	Seconde BAC PRO conducteur routier
SBEF	Seconde BAC PRO Famille de métiers transition numérique et énergétique
SBMV	Seconde BAC PRO Famille de métiers maintenance des véhicules
SBAP	Seconde BAC PRO Agricole Aménagements paysagers
SBMAA	Seconde BAC PRO maintenance des véhicules Option A voiture par apprentissage
SAVI	Seconde BAC PRO maintenance des véhicules Option B poids lourds par apprentissage
SBMC	Seconde BAC PRO maintenance des véhicules Option C moto par apprentissage
PBF	Première BAC PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables
PBE	Première BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
PBB	Première BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur
PBMA	Première BAC PRO maintenance des véhicules Option A voiture
PBR	Première BAC PRO Conducteur routier
PAVI	Première BAC PRO maintenance des véhicules Option B poids lourds par apprentissage
PBMC	Première BAC PRO maintenance des véhicules Option C moto par apprentissage
PBMB	Première BAC PRO maintenance des véhicules Option B poids lourds
PBAP	Première BAC PRO Agricole Aménagements paysagers
TBF	Terminale BAC PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables
TBE	Terminale BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
TBB	Terminale BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur
TBMA	Terminale BAC PRO maintenance des véhicules Option A voiture
TBMB	Terminale BAC PRO maintenance des véhicules Option B poids lourds
TBMC	Terminale BAC PRO maintenance des véhicules Option C moto par apprentissage
TBR	Terminale BAC PRO Conducteur routier
TBMAA	Terminale BAC PRO maintenance des véhicules Option A voiture par apprentissage
TAVI	Terminale BAC PRO maintenance des véhicules Option B poids lourds par apprentissage
AVA 1	BTS Maintenance des véhicule Option A voiture 1 ^{ère} année
AVI 1	BTS Maintenance des véhicule Option B poids lourds 1 ^{ère} année
AVM1	BTS Maintenance des véhicule Option C moto 1 ^{ère} année
AVA 2	BTS Maintenance des véhicule Option A voiture 2 ^{ème} année
AVI 2	BTS Maintenance des véhicule Option B poids lourds 2 ^{ème} année
AVM 2	BTS Maintenance des véhicule Option C moto 2 ^{ème} année
FED 1	BTS Froid et conditionnement de l'air 1 ^{ère} année

FEDA 1	BTS Froid et conditionnement de l'air 1 ^{ère} année par apprentissage
FED 2	BTS Froid et conditionnement de l'air 2 ^{ème} année
FEDA 2	BTS Froid et conditionnement de l'air 2 ^{ème} année par apprentissage
ELECA 1	BTS électrotechnique 1 ^{ère} année
GTLA 1	BTS Gestion Transport et logistique associée 1 ^{ère} année
GTLA 2	BTS Gestion Transport et logistique associée 2 ^{ème} année
AP 1	BTSA aménagements paysagers 1 ^{ère} année
AP 2	BTSA aménagements paysagers 2 ^{ème} année
DRB 1	BTS Développement et réalisation bois 1 ^{ère} année
DRB2	BTS Développement et réalisation bois 2 ^{ème} année
CPI 1	BTS Conception de Produits Industriels 1 ^{ère} année